

**POLYPAL STORAGE SYSTEMS, S.A.**, associe le développement soutenu de son activité à la responsabilité sociale de l'entreprise. Avec cette politique, Polypal veille au bien-être de tous les partenaires impliqués dans son activité, étant un facteur de pérennité et de succès pour son développement.

Par conséquent, POLYPAL établit les règles suivantes:

- La sécurité fait partie intégrante du travail de chacun.
- Aucune situation d'urgence, production ou résultat ne peut compromettre la santé ou la sécurité des personnes.
- La sécurité exige la participation de tous.

Afin d'atteindre ces objectifs, POLYPAL prend les engagements suivants:

- Garantir le respect du cadre juridique, social et technologique ainsi que de la réglementation interne de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels.
- Identifier, évaluer, supprimer ou minimiser les risques, en incluant les participants à ces processus.
- Intégrer les critères de santé et de sécurité au travail dans toutes les phases du processus de production, dans toutes les méthodes de travail et à tous les niveaux hiérarchiques.
- Agir sur les comportements et promouvoir l'implication personnelle de tous dans le respect des règles de santé et de sécurité.
- Favoriser l'acquisition de la culture de la prévention par la formation et la qualification permanente de ses collaborateurs.
- Étendre le champ d'application de la gestion de la prévention des risques professionnels à ses contractants, en introduisant des critères de prévention dans les marchés de travaux, de services et de fournitures et en fournissant les canaux appropriés de coordination des activités dans ce domaine.

L'ensemble de la politique de prévention des risques professionnels de POLYPAL repose sur le respect des dispositions de la loi 31/1995 sur la prévention des risques professionnels, qui a été étendue et renforcée à certains égards par ses propres règles internes de fonctionnement.

À Iurreta, le 2 mai 2017



Carlos Juarros